

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2008  
Publication : 25/01/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

  
Georges WALTER  
Direction de l'Environnement  
et du Cadre de Vie

Service de l'Environnement  
et de l'Agriculture

ARRETE n° 2007-007 SEA

Du 31 DEC 2007

PORTANT nomination des personnes qualifiées en  
matière de faune, de flore et de protection de la  
nature et des paysages, du représentant du  
Président du Conseil Général et des fonctionnaires  
de la Commission Communale d'Aménagement  
Foncier de ROUFFACH

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 ;

VU le décret d'application en date du 30 mars 2006,

VU le titre II du livre 1<sup>er</sup> du code rural et notamment son article L.121-3, R. 121-1,  
R. 123-31 ;

VU la délibération de la commission permanente du 13 juillet instituant la commission  
communale d'aménagement foncier de ROUFFACH ;

VU la proposition de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture en date du  
10 septembre 2007;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

M. Jean-Paul DIRRINGER est désigné comme représentant du Président du Conseil Général,  
membre titulaire de la commission communale d'aménagement foncier de ROUFFACH et  
M. Georges WALTER est désigné comme suppléant.

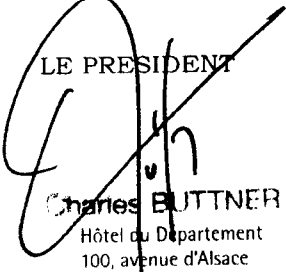
**ARTICLE 2 :**

MM. Rémy HAVA, Fernand KASEL et Thomas DIRINGER sont désignés comme membres de  
la commission communale d'aménagement foncier de ROUFFACH au titre de personnes  
qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages.  
MM. Nicolas KRUST, Mathieu WITTMER et Denis CROUAN sont désignés respectivement  
comme leur suppléant.

**ARTICLE 3 :**

M<sup>me</sup> Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET sont désignés comme fonctionnaires, membres  
titulaires de la commission communale d'aménagement foncier de ROUFFACH ; M. Eric  
LEVASSEUR et M<sup>me</sup> Viviane FLORANCE sont désignés respectivement comme leur  
suppléant.

LE PRESIDENT

  
Charles BÜTTNER

Hôtel du Département  
100, avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 65 30  
Fax 03 89 21 64 50  
envir.agri@cg68.fr  
www.cg68.fr